

TIRAGE PROVISOIRE
 Transmis pour information
 Ne doit pas être joint à un acte authentique
 Ni être utilisé pour la réalisation d'un projet

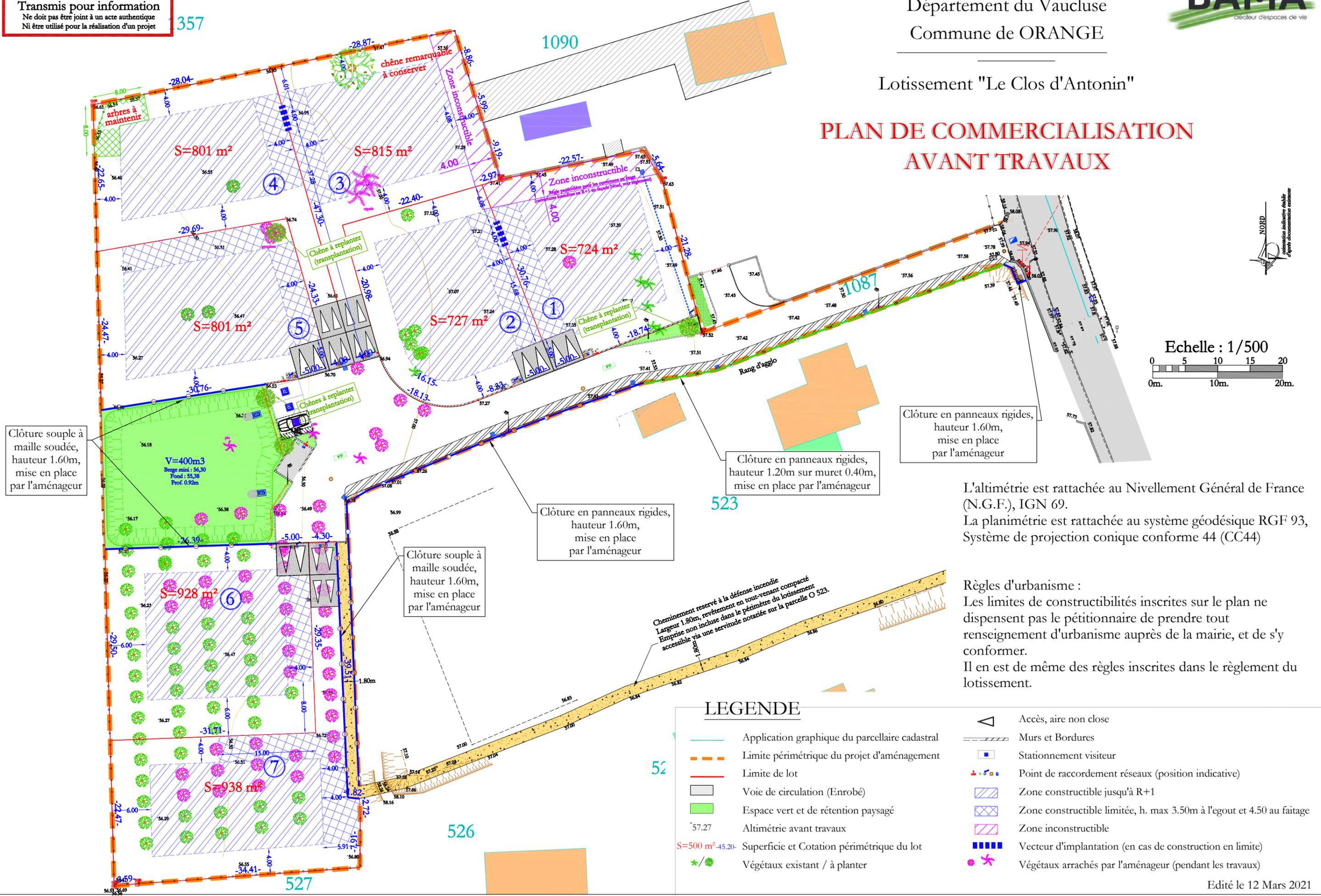
357

Département du Vaucluse
 Commune de ORANGE



Lotissement "Le Clos d'Antonin"

**PLAN DE COMMERCIALISATION
 AVANT TRAVAUX**



Clôture souple à maille soudée, hauteur 1.60m, mise en place par l'aménageur

Clôture en panneaux rigides, hauteur 1.60m, mise en place par l'aménageur

Clôture en panneaux rigides, hauteur 1.20m sur muret 0.40m, mise en place par l'aménageur

Clôture en panneaux rigides, hauteur 1.60m, mise en place par l'aménageur

Clôture souple à maille soudée, hauteur 1.60m, mise en place par l'aménageur

Cheminement réservé à la défense incendie
 Largeur 1.80m, revêtement en tout-venant compacté
 Emprise non incluse dans le périmètre du lotissement
 accessible via une servitude notariée sur la parcelle O 523.

L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de France (N.G.F.), IGN 69.
 La planimétrie est rattachée au système géodésique RGF 93, Système de projection conique conforme 44 (CC44)

Règles d'urbanisme :
 Les limites de constructibilités inscrites sur le plan ne dispensent pas le pétitionnaire de prendre tout renseignement d'urbanisme auprès de la mairie, et de s'y conformer.
 Il en est de même des règles inscrites dans le règlement du lotissement.

LEGENDE

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limite périmétrique du projet d'aménagement
- Limite de lot
- Voie de circulation (Enrobé)
- Espace vert et de rétention paysagé
- Altimétrie avant travaux
- Superficie et Cotation périmétrique du lot
- Végétaux existant / à planter
- Accès, aire non close
- Murs et Bordures
- Stationnement visiteur
- Point de raccordement réseaux (position indicative)
- Zone constructible jusqu'à R+1
- Zone constructible limitée, h. max 3.50m à l'égout et 4.50 au faitage
- Zone inconstructible
- Vecteur d'implantation (en cas de construction en limite)
- Végétaux arrachés par l'aménageur (pendant les travaux)